



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le

EXTRAIT
CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
SYSTEMES NUMERIQUES SESSION 2022

Direction des examens et concours
Bureau DEC 5
Courriel : dec5@actoulouse.fr

Dossier suivi par :
Virginie DUTALLOIR
(gestionnaire)
Tel : 05.36.25.71 39
Dec5@ac-toulouse.fr

Jordi LLORENS
(chef de bureau)
Tel : 05.36.25.71.07

En application de la circulaire nationale du BTS Systèmes numériques émise le 15 décembre 2021 par l'académie de Bordeaux : **221 candidats** (217 en 2021) répartis comme suit :

ETABLISSEMENTS	OPTION A	OPTION B
	INFORMATIQUE ET RESEAUX	ELECTRONIQUE ET COMMUNICATION
Lycée de Mirepoix	17	0
Lycée Carnus - Rodez	0	8
CFA Industrie Midi-Pyrenees Beauzelle	2	7
Enseignement à distance 31	2	0
Lycée Déodat de Séverac –Toulouse	0	20
Institut Limayrac – Toulouse	26	0
Lycée Victor Hugo - Colomiers	24	0
Lycée PP Riquet – St Orens	19	0
Lycée Champollion –Figeac	0	13
Lycée Pradeau La Sède – Tarbes	22	0
Lycée Louis Rascol – Albi	19	25
Lycée Bourdelle – Montauban	8	9
TOTAL 2 options : 221	139	82

Calendrier des épreuves écrites

Épreuves	Dates	Horaires	Lieux
E1 – Culture générale et expression	Mardi 17 mai 2022	14h00 à 18h00*	Voir page 4
E4 – Etude d'un système numérique et d'information (pour tous les candidats)**	Jeudi 19 mai 2022	10h30 à 16h30*	

* 2 heures de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition)

Retard aux épreuves : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire. Le tiers temps supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats.

Calendrier des épreuves orales et pratiques

Épreuves	Dates	Horaires	Lieux
E2 – Langue vivante anglais EF1 – Langue vivante II Espagnol (hors élèves en CCF)	Du mardi 19 au jeudi 21 avril 2022	Conformément à la circulaire spécifique diffusée ultérieurement	
EF1 – Langues facultatives (autres qu'espagnol)	Du 9 au 13 mai 2022	Lycée Ozenne et Lycée Sainte-Marie de Saint Sernin - Toulouse	
E3 – Mathématiques (hors élèves en CCF)	Lundi 16 mai 2022	Voir page 5	
E5 – Intervention sur un système numérique et d'information (hors élèves en CCF)	Vendredi 3 juin 2022	voir page 6	
E6-1 – Rapport d'activité en entreprise EF2 – Epreuve facultative : Engagement étudiant	Du 4 avril 2022 au 8 avril 2022	voir pages	
E6-2 – Projet technique	Du 13 juin 2022 au 24 juin 2022	voir pages	

Remise des livrets scolaires	Jeudi 09 juin 2022 Les livrets scolaires papier seront triés par ordre alphabétique et amenés par un <u>membre du jury de correction si possible</u>	Lycée Bourdelle 3 boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN
Publication des résultats	Jeudi 30 juin 2022 à 18h00	sur la plateforme Cyclades

Déroulement des épreuves :

**** Compte tenu de la durée de l'épreuve E4 (6 heures), les candidats doivent prévoir de se restaurer dans la salle.**

Les candidats doivent contacter le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'examen pour connaître leur heure de passage de l'épreuve.

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades ; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS)
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace cyclades des établissements	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée)	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Envoi du matériel centre	Etiquettes d'anonymat et listes de correspondance. Envoi par courrier Fréquenceo, aux centres d'épreuves	A partir du 11 avril (une communication sera effectuée ultérieurement)

Organisation des épreuves ponctuelles

I - EPREUVES ECRITES :

- 1- Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants dénommés « CENTRES D'ECRITS »

	CENTRES D'ECRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
Option IR / A	Lycée de Mirepoix 17 candidats	Lycée de Mirepoix (17)
	Lycée Pradeau la Sède – Tarbes 22 candidats	Lycée Pradeau la Sède (22)
	Lycée Victor Hugo – Colomiers 28 candidats	Lycée Victor Hugo (24) + Ens. A distance 31 (2) + CFA Industrie Midi-Pyrenees BEAUZELLE (2)
	Institut Limayrac – Toulouse 26 candidats	Institut Limayrac (26)
	Lycée Pierre Paul Riquet – Saint-Orens de Gameville 21 candidats	Lycée Pierre Paul Riquet (21)
	Lycée Louis Rascol – Albi 19 candidats	Lycée Louis Rascol (19)
	Lycée Bourdelle – Montauban 8 candidats	Lycée Bourdelle (8)
Option EC / B	Lycée Charles Carnus – Rodez 8 candidats	Lycée Charles carnus (8)
	Lycée Déodat de Séverac – Toulouse 27 candidats	Lycée Déodat de Séverac (20) + CFA Industrie Midi- Pyrenees BEAUZELLE (7)
	Lycée Champollion – Figeac 14 candidats	Lycée Champollion (14)
	Lycée Louis Rascol – Albi 25 candidats	Lycée Louis Rascol (25)
	Lycée Bourdelle 9 candidats	Lycée Bourdelle (9)

2- Matériel candidat

Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisé sur le sujet.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves sera désormais fournie avec les convocations sur l'espace Cyclades des candidats et sur celui des établissements (dans le cas où une liste serait élaborée pour la spécialité).

NOUVEAU : Remarque relative aux modèles de calculatrices autorisés pour la session 2022 :

- La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques est entrée en application à partir de la session 2020.
Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.
Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, **et à la demande du surveillant**, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

Lors des épreuves écrites, les responsables des centres d'examen doivent veiller à interdire toute utilisation de téléphones portables ou autres moyens de communication (y compris les montres connectées) pendant la durée des épreuves et durant l'éventuelle période d'isolement. Les téléphones portables doivent être hors de portée des candidats.

II- EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

II/A – E2 ET EF1 – EPREUVES DE LANGUES VIVANTES – OBLIGATOIRE ET FACULTATIF

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS industriels.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite. Cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes. Elle se compose d'une sous-épreuve de compréhension de l'oral (30 minutes) et d'une sous-épreuve d'expression orale (15 minutes), précédée d'une préparation de 30 minutes.

L'académie d'origine du candidat arrête les lieux, dates et heures des convocations et transmet ces informations aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Les examinateurs sont quant à eux convoqués par l'académie d'origine des candidats.

Pour les candidats concernés (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF) :

- les épreuves orales ponctuelles de langues – anglais, espagnol – épreuve obligatoire et facultative - auront lieu **du 19 au 21 avril 2022** (centres de l'agglomération toulousaine)
- les langues « rares » auront lieu **du 9 au 13 mai 2022** (lycées Ozenne et Sainte-Marie de Saint-Sernin à Toulouse).

Recensement des candidats inscrits à une épreuve de langue « rare » :

- o 2 candidats à l'épreuve facultative d'Arabe (SN option A)
- o 1 candidat à l'épreuve facultative de Japonais (SN option B)
- o 1 candidat à l'épreuve facultative de Chinois (SN option B)

II/B - E3 MATHEMATIQUES : hors élèves en CCF

Durée : 1h35 maximum (préparation : 1h – exposé : 15 mn maximum – entretien : 20 mn maximum)

La commission d'évaluation est composée d'un professeur de mathématiques enseignant en section de techniciens supérieurs Systèmes Numériques.

Les sujets proposés aux candidats seront conçus par les examinateurs qui auront la responsabilité de construire des énoncés répondant aux exigences du référentiel de formation.

La résolution du sujet pourra ponctuellement nécessiter ou évoquer l'utilisation de logiciels implantés sur un ordinateur du centre d'examen ou sur une calculatrice).

Le centre d'examen prévoira une salle de préparation distincte de la salle d'interrogation et mettra à disposition des candidats, dans les deux salles, un ordinateur équipé d'un tableur et des logiciels Géogebra, Sine Qua Non, Xcas, Scilab, Algobox et Python.

L'utilisation des calculatrices personnelles pendant l'épreuve est autorisée et définie par la circulaire en vigueur au moment de la session d'examen (voir page 12 – matériel candidat).

Une réunion d'harmonisation aura lieu à la fin des interrogations.

TOTAL : 4 candidats

Dates des interrogations	Centre épreuve
Option IR / A : 4 candidats -- ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 31 : 2 candidats CFA INDUSTRIE MIDI- PYRENEES : 2 candidats	Lycée international Victor Hugo Colomiers 25 mai 2022 8h00

II/C – EPREUVES E5-E61-E62

1- Calendrier de dépôt des dossiers E5, E6-1, E6-2

<u>Epreuves</u>	<u>Dates de dépôts</u>	<u>Lieux et modalités</u>
E6-1 – Rapport d'activité en entreprise	Mercredi 16 mars 2022 avant 17h	Dépôt des dossiers sur la plateforme TRIBU (Référente de la plateforme Mme Sabine Canceill : sabine.canceill@limayrac.fr)
E6-2 – Projet technique	Mercredi 1 juin 2022 avant 17h	

E6-2 – Projet technique : Pour **les candidats individuels** : remise d'un dossier technique à chaque candidat par le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'examen dont il dépend, un mois avant le début de l'épreuve, soit le **lundi 16 mai 2022**.

Ce dossier technique décrit entièrement un système. Le candidat devra se baser sur ce dossier pour réaliser l'exploitation et la mise en œuvre du système.

Les candidats individuels amèneront leur dossier le jour des interrogations, ainsi que tout document qu'ils jugeront utile.

EF2 Engagement étudiant : Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe II) sera annexé au dossier professionnel de l'épreuve E61 et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves.

2- ÉPREUVE E5 – INTERVENTION SUR UN SYSTEME NUMERIQUE ET D'INFORMATION

Epreuve ponctuelle orale et pratique : durée 4h

■ Présentation des dossiers et des systèmes utilisés lors de l'épreuve aux candidats individuels lors d'un rendez-vous fixé par le chef de centre d'examen

- **le vendredi 13 mai 2022 à 14h** pour les candidats de l'**option IR/A** au Lycée Victor Hugo à Colomiers

TOTAL : 4 candidats :

Convocation par le chef de centre des candidats pour présentation des dossiers et systèmes par les concepteurs du sujet le vendredi 13 mai 2022 à 14H.

Option	Candidats concernés	dates des interrogations
Option IR / A	Option IR / A : 4 candidats ENSEIGN.DISTANCE RESIDANT 31 (2) CFA Industrie Midi-Pyrenees (2)	Mercredi 8 juin 2022 14H

3 – ÉPREUVE E6.1 – RAPPORT D'ACTIVITE EN ENTREPRISE et EF2 Engagement Etudiant

Epreuve 6-1 : Rapport d'activité en entreprise

Epreuve ponctuelle orale

Durée 30 mn : présentation 15mn - interrogation 15mn

■ Pour **tous les candidats** : dépôt des rapports de stage au format numérique 'point PDF' auprès du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques de leur établissement de rattachement : le **mercredi 16 mars 2022 12 heures**.

Envoi/dépôt des rapports aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques des centres d'épreuves concernés **pour le vendredi 18 mars 2022** sur la plateforme TRIBU.

Commission d'interrogation composée d'un professeur de spécialité et d'un professionnel. En cas de désistement de l'industriel, l'enseignant peut valablement exercer sa tâche d'évaluation.

TOTAL : 220 candidats :

- **138 option IR / A**
- **82 option EC / B**

E.F.2 Epreuve facultative « engagement étudiant »

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe II) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E6.1

TOTAL : candidats :

- **18 option IR / A**
- **14 option EC / B**

	Centre épreuve et dates des interrogations
Option EC / B	<p>Lycée Déodat de Séverac 20 candidats</p> <p>Jeudi 7 et vendredi 8 avril 2022 8h00</p>
	<p>Lycée Charles Carnus – Rodez 8 candidats</p> <p>Mardi 5 avril 2022 8h00</p>
	<p>Lycée Champollion - Figeac 13 candidats + 5 EF2</p> <p>Jeudi 7 et vendredi 8 avril 2022 8h00</p>
	<p>Lycée Louis Rascol - Albi 25 candidats + 8EF2</p> <p>Mercredi 6, jeudi 7, vendredi 8 avril 2022 08h00</p>
	<p>CFAI BEAUZELLE 7 Candidats</p> <p>Mardi 5 avril 2022 A 8H</p>
	<p>Lycée Bourdelle - Montauban 9 candidats +1 EF2</p> <p>5 avril 2022 8h00</p>

Option IR / A	Lycée de Mirepoix 16 candidats + 1 EF2 Lundi 4 et mardi 5 avril 2022 8h00
	Institut Limayrac 26 candidats Lundi 4 – mardi 5 et mercredi 6 avril 2022 8h00
	Lycée Victor Hugo – Colomiers 28 candidats (24 + 2 CFAI + 2 individuels) Lundi 4 – mardi 5 et mercredi 6 avril 2022 8h00
	Lycée Pierre-Paul Riquet – Saint-Orens de Gameville 19 candidats Lundi 4 et mardi 5 avril 2022 8h00
	Lycée Pradeau La Sede St Pierre– Tarbes 22 candidats +2EF2 Lundi 4 et mardi 5 avril 2022 8h00
	Lycée Louis Rascol - Albi 19 candidats + 8 EF2 Lundi 4 et mardi 5 avril 2022 8h00
	Lycée Bourdelle – Montauban 8 candidats + 7EF2 Lundi 4 avril 2022 8h00

Epreuve ponctuelle orale
Durée 1 heure

■ Pour **les candidats scolaires** : dépôt des dossiers au format numérique 'point PDF' auprès du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques de leur établissement de rattachement : **le mercredi 1 juin 2022 12h** .

Les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques déposent ensuite ces dossiers sur la plateforme le vendredi 3 juin 2022 (référente plateforme Mme Sabine Canceill : sabine.canceill@limayrac.fr). Les dossiers de projet seront accessibles aux jurys de projet sur la plateforme à partir du lundi 6 juin 2022.

■ Pour **les candidats individuels** : remise d'un dossier technique à chaque candidat par le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'examen dont il dépend, un mois avant le début de l'épreuve , soit **le lundi 16 mai 2022 12h par Gilles SERRAZ du lycée Victor Hugo de Colomiers**. Ce dossier technique décrit entièrement un système. Le candidat devra se baser sur ce dossier pour réaliser l'exploitation et la mise en œuvre du système.

Les candidats individuels amèneront leur dossier le jour des interrogations, ainsi que tout document qu'ils jugeront utile.

Interrogation par trois personnes : deux professeurs de spécialité (ou un professeur de spécialité et un industriel) et un professeur de sciences physiques. En cas de désistement de l'industriel, le jury sera réduit à deux personnes.

TOTAL : 221 candidats :

- **139 option IR / A**
- **82 option EC / B**

Option	Centre épreuve / candidats / dates des interrogations
Option EC/ B	Lycée Déodat de Séverac 20 candidats Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022 8h00
	Lycée Charles Carnus – Rodez 8 candidats Lundi 20 et mardi 21 juin 2022 8h00
	Lycée Champollion - Figeac 13 candidats Lundi 20 et mardi 21 juin 2022 8h00
	Lycée Louis Rascol – Albi 25 candidats Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022 8h00
	CFAI Beauzelle - Toulouse 7 candidats Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022

	<p>Lycée Bourdelle – Montauban 9 candidats</p>
--	--

Lundi 20 et mardi 21 juin 2022
8h00

Option IR / A	Lycée Victor Hugo – Colomiers 28 candidats(24 +2 CFAI + 2 ind) Mercredi 15 – jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 8h00
	Lycée Pierre-Paul Riquet – Saint-Orens de Gameville 19 candidats Jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 8h00
	Lycée de Mirepoix 17 candidats Jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 8h00
	Lycée Pradeau La Sede St Pierre – Tarbes 22 candidats Lundi 13 et mardi 14 juin 2022 8h00
	Institut Limayrac candidats 26 candidats Lundi 13 – mardi 14 et mercredi 15 juin 2022 8h00
	Lycée Bourdelle Montauban 8 candidats Lundi 20 et mardi 21 juin 2022 8h00
	Lycée Louis Rascol - Albi 19 candidats Lundi 13 et mardi 14 juin 2022 8h00

Épreuves orales et pratiques : déroulement

Pour les épreuves E5, E6.1 et E6.2 **une liste établissant l'ordre de passage des candidats sera affichée dans chaque centre** afin que les candidats concernés en prennent connaissance.

NOUVEAUTES SESSION 2022 :

Certification « PIX »

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

Certification obligatoire en anglais

Elle est reportée à la session 2023

III – NOTATION DES EPREUVES

Absence d'un candidat à une épreuve

En cas d'absence non justifiée à une épreuve ou à une sous-épreuve, le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme. La mention "**absent**" figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat.

Non conformité d'un dossier support d'épreuve (arrêté du 22 juillet 2008, applicable depuis la session 2009)

Les centres d'examen sont chargés de réceptionner les dossiers et de contrôler leur conformité, **au moins 15 jours avant le début des épreuves**, selon des modalités laissées à leur initiative. **Un modèle de fiche de contrôle est proposé en page 16.**

La constatation de non conformité du dossier concernant l'un des points suivants entraîne l'attribution de la note « **NV** » non valide à l'épreuve correspondante:

- *dépôt hors délai*
- *absence de dépôt de dossier*
- *durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation*
- *absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire*

La non-conformité du dossier interdit au candidat, même présent de subir l'épreuve. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La mention "**NV**" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **Elle entraîne l'élimination du candidat.**

*A l'issue du contrôle de conformité, la liste des candidats dont le dossier aura été déclaré non conforme sera retournée sans délai au bureau DEC 5 du Rectorat, **accompagnée de la fiche ayant servi au contrôle, uniquement pour les dossiers présentant une anomalie autre que l'absence de dépôt.***

La note « NV » devra figurer sur les bordereaux de notation. Cette note sera enregistrée siur CYCLADES par le professeur responsable de la saisie des notes à l'issue des interrogations de l'épreuve concernée et en même temps que les autres notes

IV- LIVRETS SCOLAIRES

1. Livrets scolaires

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est assurée par chaque établissement de formation. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération pour le 10 juin 2022.

Le centre de délibération devra **s'assurer** de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »

A l'issue des jurys de délibérations, les centres retourneront les livrets scolaires à la DEC, en même temps que les procès-verbaux de délibération.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant. Les livrets scolaires seront renvoyés aux candidats de l'enseignement à distance début septembre.

V- RESULTATS, RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

Les résultats seront publiés **le 30 juin 2022** à partir de 18h00.

Les relevés de notes seront mis à disposition des candidats sur leur espace cyclades dans les jours suivant la publication des résultats. Ils ne feront ainsi plus l'objet d'un envoi par courrier.

Envoi des diplômes :

- Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements à partir de début octobre 2022 afin de les remettre aux lauréats.
- Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archives du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
La directrice des examens et concours

Christine PELATAN

PJ : 3 ANNEXES

Annexe I	Modèle attestation de stage option A informatique et réseaux option B électronique et communication
Annexe II	Modèle certificat de travail
Annexe III	Fiche engagement étudiant

Nom de l'établissement Adresse – Téléphone – e-mail	BTS Systèmes Numériques Option A Informatique et Réseaux	Session 2022
STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL		
<u>CERTIFICAT DE STAGE</u> <i>(à faire figurer dans le rapport de stage)</i>		

Nom et prénom du stagiaire :

Raison sociale de l'entreprise :

Nom du responsable de l'entreprise :

Service d'accueil du stagiaire :

Nom du tuteur :

Fonction :

N° de tél. :

Mèl :

Dates de début et de fin du stage :

Nombre de ½ journée(s) d'absence excusée(s) :

non excusée(s) :

Activités conduites par le stagiaire pendant le stage :

Appréciation générale du tuteur sur le stagiaire :

Signature et cachet de l'entreprise

Nom de l'établissement Adresse – Téléphone – e-mail	BTS Systèmes Numériques Option B Electronique et Communication	Session 2022
STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL		
<u>CERTIFICAT DE STAGE</u> <i>(à faire figurer dans le rapport de stage)</i>		

Nom et prénom du stagiaire :

Raison sociale de l'entreprise :

Nom du responsable de l'entreprise :

Service d'accueil du stagiaire :

Nom du tuteur :

Fonction :

N° de tél. :

Mèl :

Dates de début et de fin du stage :

Nombre de ½ journée(s) d'absence excusée(s) :

non excusée(s) :

Activités conduites par le stagiaire pendant le stage :

Appréciation générale du tuteur sur le stagiaire :

Signature et cachet de l'entreprise

Certificat de travail
BTS Systèmes Numériques

Je soussigné(e) agissant en qualité de

certifie que M
né(e).....

à.....

est employé(e) dans notre société : (cocher la case correspondante)

sous contrat de qualification

sous contrat d'apprentissage

depuis le, et ce pour une période de deux ans, à échéance du

Certifié exact

Le..... A.....

Signature du Directeur

Cachet de l'entreprise **(1)**

(1) Cachet obligatoire

**Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant
en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation*1**

Candidat au brevet de technicien supérieur

Année d'examen :

Spécialité du brevet de technicien supérieur, option le cas échéant :

Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant »*2 :

Nom et prénom du candidat :

Numéro d'inscrit :

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique,...) :

Organisme d'accueil (association, entreprise,...) :

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

Quelles sont vos activités/vos tâches :

Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre mission, en lien notamment avec votre formation :

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :

Je soussigné (e)

M./ Mme

atteste sur l'honneur de l'authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire.

*1

D643-15-1 du code de l'éducation :

« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.

La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.

La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »

*2

Conformément à l'arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation